



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/11/02

Objet : Aide au chauffage pour le 2ème semestre 2023

Nombre de membres : 17
- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le onze décembre à 18 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : Mme DHAUSSY, vice-présidente du C.C.A.S

Étaient présents : MME DHAUSSY / MME CAMPHIN / MME BRENET / M. GABET / MME HÉBERT / MME FLAMEY / M. BIRÉE / MME MASCHIO / M. DUJARDIN / MME JOUET

Étaient représentés : M. BLONDIAUX (procuration à MME DHAUSSY)
MME GABET (procuration à M. GABET)
MME MARÉCHAL (procuration à Mme CAMPHIN)
M. BRENET (procuration à MME BRENET)

Étaient absents : M. MEDJAHED / MME DOLEZ / M. MOREAU

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Après avoir entendu par Madame la Vice-Présidente la présentation de la liste des ayants-droits pour l'attribution de l'aide au chauffage pour le 2^{ème} semestre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'attribuer l'aide au chauffage pour le 2^{ème} semestre 2023 :

| | 2^{ème} semestre 2023 |
|------------------------|--------------------------------------|
| Catégorie Célibataires | 4 dossiers |
| Catégorie Ménages | 6 dossiers |
| TOTAL des dossiers | 10 dossiers |

Ces aides seront versées fin décembre 2023. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du C.C.A.S.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

**Mme DHAUSSY,
Vice-Présidente du C.C.A.S**



Le(la) secrétaire de séance,

